

Assemblée générale AVECin - Cycle 1

mercredi 20 mars 2013 de 14h à 17h

à la salle des Pressoirs, 1027 Lonay

Dans la salle	108 personnes + 9 personnes du comité
AVECin	88 personnes
CYP1	12 personnes

1. Accueil

Ouverture de l'assemblée par Mélanie : elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie le concierge ainsi que la commune de Lonay de nous avoir gracieusement mis la salle à disposition.

Invités

Mesdames

Marie-Jeanne Allegri, ancienne Présidente de l'AMESEV
Betty Forestier, ancienne Présidente de l'AMESEV
Henriette Déjardin, ancienne Présidente de l'AMESEV et de l'AVECin
Monique Capt, ancienne Présidente de l'AVECin
Michèle Cusinay, Responsable de la filière BP à la HEPL
Seema Ney, Collaboratrice à la Direction Pédagogique de la DGEO
Catherine Amendola, Professeure-formatrice à la HEPL
Christine Croset, Professeure-formatrice à la HEPL
Christiane Ballif, ancienne membre du comité de l'AVMP et toujours en charge des comptes de l'association
Kristel Latapie, membre du comité de la SVASPRYJAD

Messieurs

Serge Martin, Directeur adjoint à la DGEO
Jacques Daniélou, Président de la SPV
Yves Froidevaux, Secrétaire général de la SPV

Invités excusés

Mesdames

Elise Millet, Présidente de la SVASPRYJAD
Marie-Claire Gilliéron, ancienne Présidente AVECin
Juliane Brandt, Secrétaire générale de l'APE Vaud
Patricia Gilliéron, Collaboratrice à l'URSP
Anne Clerc Georgy, Professeure-formatrice à la HEPL

Messieurs

Cyril Petitpierre, Directeur de la formation à la HEPL
Christian Carrard, membre du comité de l'AVECin

Membres excusées

Mesdames
Chantal Crettaz
Yamilé Arsenijevic
Michèle Anastasi
Frédérique Zeggani
Dominique Jaquet
Muriel Rossat
Christine Rouzeau

L'ordre du jour est modifié. Le point 9 est déplacé au point 4 car certains invités doivent partir avant la fin.

L'assemblée va se dérouler en deux temps. Jusqu'au point 11, seuls les membres de l'AVECin peuvent voter.

2. Messages de la Présidente actuelle et des anciennes Présidentes de l'AMESEV et de l'AVECin

Marie-Jeanne Allegri
(...)

Betty Forestier

Ses années de présidence étaient de très belles années. Ils n'avaient pas de locaux officiels. Les assemblées se déroulaient dans un local d'éclaireurs. Les premiers hommes ont commencé à enseigner en enfantine. Elle se rappelle d'un moment sympathique : lorsqu'ils présentaient l'association à l'Ecole Normale.

Henriette Dejardin

Madame la Présidente de l'AVECin,
Mesdames, Messieurs les invités,
Chers collègues,

Je remercie le comité de l'AVECin de m'avoir invitée à cette assemblée historique.

C'est animée par deux sentiments bien différents que je me retrouve parmi vous. D'abord le grand plaisir de revivre cette belle ambiance, de revoir les collègues et partager avec vous cette assemblée. Et l'autre sentiment quelque peu nostalgique par la disparition de l'AVECin.

Le métier de « maîtresse enfantine » n'a cessé d'évoluer ou de muter surtout depuis les années 2000. Si je fais un retour en arrière dans les années 70, l'école était un lieu plutôt rigide en tous cas plus directif. La maîtresse donnait des ordres et les élèves obéissaient sans trop rechigner. Je me souviens cependant que parfois la créativité de l'élève avait peu de place, les apprentissages essentiels étaient la lecture et l'écriture, le comptage. Heureusement qu'il y avait tout ce tâtonnement, découverte et apprentissages grâce au matériel Montessori et Piaget. On travaillait avec peu de matériel, la récup' constituait en grande partie notre stock pour le bricolage ! Je me souviens que lors de mon arrivée à Lausanne, il y avait un grand seau d'os à moëlle dans le fond d'une armoire de la classe... (Je n'ai jamais su comment l'utiliser!) Maintenant le matériel est abondant, peut-être parfois trop. Certains élèves sont un peu perdus devant tous les choix à faire.

Choisir : c'est bien là une des facettes du changement. Changements, il y en a eu avec la réforme EVM : différenciation, évaluation formative, rencontres formelles avec les parents, dossier d'apprentissage et ateliers, tout était présenté en bloc. Pour les enseignantes du CIN habituées à enseigner avec un programme très large et souple, ce fut un peu moins rude que pour celles du CYP, mais il a fallu s'adapter en peu de temps aux nouvelles pédagogies.

La société change, donc les élèves eux aussi ne réagissent pas de la même manière ne serait-ce qu'il y a 10 ans. Vivre avec son temps, sans primariser l'école enfantine, tout en la gardant comme un lieu magique, de contes, de poésie, de musique, de rythmique, de découvertes et d'apprentissages correspondants à leur maturité. Que ce soit un lieu où le temps est laissé aux enfants pour devenir des élèves, bref un lieu où on a envie d'aller même le dimanche... comme le disaient parfois certains élèves !

Concernant la nouvelle association qui se crée ce jour, elle ne peut être que positive, dynamique. Longtemps nous avons essayé de combler le fossé qui existait entre le CIN et le CYP, cette opportunité est là, prête à être saisie.

Je souhaite que l'association « Cycle1 » vive aussi durablement que celle qui fut l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines, puis l'AVECin.

En sept 2006 en disant au revoir à l'AVECin, j'avais déclaré qu'on me disait souvent que les maîtresses enfantines sont formidables, créatives et ouvertes aux changements et qu'il serait bon que cela continue... alors ne changez pas, avec les collègues du CYP restez formidables !

H. Déjardin 20.03.2013

Monique Capt

Bonjour chères collègues !

Je vais faire un petit retour en arrière, mais pas sur l'AVECin.

Parce que, le comité de l'AVECin, c'était il n'y a pas si longtemps que ça...

Un retour, donc sur la fin des années soixantes, quand j'ai décidé de devenir maîtresse enfantine.

A l'époque, le Canton de Vaud formait 40 maîtresses d'école enfantine, 60 maîtresses d'école primaire et 40 maîtres primaires par année. Ces enseignants allaient ensuite travailler dans les communes vaudoises, uniquement. On ne franchissait pas les frontières cantonales à cette époque-là !

On commençait notre formation vers 16 ans, un peu plus ou un peu moins. Certaines avaient juste un peu plus de 15 ans.

Pour entrer à l'école Normale, on passait un concours d'entrée.

Il y en avait :

- un pour devenir maîtresse enfantine
- un pour les filles, futures maîtresses primaires
- un autre pour les garçons, futurs maîtres primaires

Pour les maîtresses d'école enfantine, on prenait les 40 meilleures.

Pour les primaires, le principe était le même : 60 meilleures filles et 40 meilleurs garçons.

On entrait à l'école Normale, à Lausanne ou à Yverdon.

- trois ans pour les enfantines ;
- quatre ans pour devenir maîtresse ou maître primaire.

Que se passait-il si l'on était en échec après la première année :

- une future maîtresse enfantine arrêta ses études ou redoublait.
- une future maîtresse primaire avait le choix : elle pouvait redoubler son année en primaire ou passer en deuxième année enfantine... sans redoubler.

Cette possibilité n'était pas offerte aux garçons qui ne pouvaient pas devenir maître de classe enfantine.

Après trois ans, on sortait avec un brevet de maîtresse enfantine et semi-enfantine.

On avait un peu plus de 18 ans, jusqu'à 20 ans, on n'était pas forcément majeur et on était responsable d'une trentaine d'enfants, du lundi au samedi, de 9h à 11h le matin et de 14h à 16h l'après-midi. Depuis le premier jour, on les accueillait tous, les 1^{ère} et les 2^{ème}.

A l'école Normale, on nous avait appris à FAIRE l'école. J'ai le souvenir d'une sorte d'apprentissage. On nous disait ce qu'il fallait faire et comment le faire. Quand nous commençons à enseigner, nous étions « équipées » pour tenir des classes...

Mais on ne peut pas dire qu'on nous apprenait à être des praticiens réflexifs.

Plus tard, quand on se retrouvait dans nos classes, on était en général satisfait de notre travail auprès des élèves. On savait ce qu'on devait faire... on le faisait... on avait beaucoup moins de doutes que maintenant.

Il faut dire aussi que les parents nous faisaient confiance et qu'on ne demandait pas tout à l'école. Et ça, c'était confortable .

A l'époque : pas de Direction d'Etablissement ; les Commissions Scolaires... on ne savait pas trop où ils étaient ; l'inspecteur venait une fois par année.

La CADEV nous fournissait les cahiers et les crayons, l'armoire Montessori et des plots en bois et du matériel de bricolage. Le reste on le fabriquait. La grande majorité des jeux pédagogiques n'existaient pas. Certains meubles de nos classes venaient de chez Emaüs ou du centre social protestant...

Ça nous donnait une grande marge de liberté.

C'était donc bien mieux avant...

Et bien non, pas forcément.

On était beaucoup plus seule : ma première année s'est déroulée dans un collège où j'étais la seule maîtresse enfantine. Quand je suis partie, j'ai dit au revoir à ma voisine de palier... c'est tout.

Pas les mêmes horaires, pas les mêmes moments de récréations... On ne se voyait pas.

Les logopédistes, psychologues et autres psychomotriciens vivaient sur une planète assez éloignée de la nôtre.

Je me souviens aussi d'une certaine compétition entre nous et surtout d'aucune collaboration.

On avait beaucoup à prouver par nous-mêmes. On était une bonne enseignante quand on s'en sortait toute seule. Demander de l'aide ou des conseils équivalaient à ne pas être performante.

L'inspecteur venait sans avertir parce qu'il fallait nous surprendre. Il venait CONTROLER ce qu'on faisait ; il ne venait pas nous conseiller.

Voilà ! Les choses ont évolué... en bien... en moins bien... ça dépend....
L'école c'est un peu « du monde » ; elle change, comme le monde...

Alors longue vie aux nouvelles enseignantes généralistes classe 9 sans étoile.
Et COURAGE !

Anne-Claire Chaubert

Mes bien chères illustres prédécesseuses, Chères invitées, Chers invités, Chères et Chers collègues,

Ce n'est pas sans un peu d'émotion qu'il s'agit de clore aujourd'hui l'histoire de l'AMESEV et de l'AVECin. Même si nous aurons aussi tout à l'heure le plaisir d'ouvrir une page neuve avec une nouvelle association.

J'ai trouvé un certains nombres de constantes dans l'histoire de l'AMESEV et de l'AVECin et de leurs comités :

- des luttes pour la reconnaissance du métier de maîtresse enfantine, pour son statut ;
- des incompréhensions, parfois, autour des enjeux de la spécificité des premières années de la scolarité ;
- des quantités de documents, de rapports, très professionnels ;
- des empreintes aussi, laissées sur le paysage scolaire depuis 1924.

A ces comités successifs de l'AMESEV et de l'AVECin, il a fallu une sacrée ténacité, de bonnes doses d'énergie et un puissant investissement.

Monique Capt, dans l'un des ses messages de présidente, il y a quelques années, qualifiait le travail de son comité par quatre mots : réflexion, engagement, obstination et patience.

J'ose croire que le dernier comité de l'AVECin, à l'instar de ces prédécesseurs, s'est montré réflexif, engagé et parfois heureusement obstiné, quant à la patience...

A notre nouvelle association, je souhaite un peu moins de luttes à mener, mais en tout les cas, de garder les qualités et peut-être même les défauts qui ont rendu l'AMESEV et l'AVECin vivantes et fortes.

Merci à vous, chères consœurs-présidentes, ainsi qu'à toutes les Isabelle, Christiane, Dominique, Valérie, Marie-Laure et plus rares Sylvain, Samyr, ainsi que tant et tant d'autres, membres des comités passés. Merci à mes bien chères et cher Mélanie, Mireille, Shirin, Chantal, Caroline, Gaëlle, Christine, Line et Christian du comité présent. Merci à vous toutes et tous qui avez fait des bouts de chemin avec l'AMESEV ou l'AVECin et qui, toutes et tous avez été porteuses, porteurs d'une haute idée de notre métier.

Je vous souhaite, Mes bien chères illustres prédécesseuses, Chères invitées, Chers invités, Chères et Chers collègues, une excellente assemblée.

3. Messages des invités

Michèle Cusinay, responsable de la filière BP à la HEPL

Elle remercie tous ceux qui soutiennent la cause des jeunes élèves dans l'école. Elle a un appel à faire. Beaucoup d'enseignants prennent leur retraite. Les élèves augmentent. Il y

aura plus d'étudiants à la HEPL. Appel aux praticiens formateurs. A la rentrée prochaine, il en faut cent de plus. Incitation à suivre la formation de Prafo.

Catherine Amendola, professeurs formatrice à la HEPL

Elle nous présente un nouveau module de 6 crédits qui a lieu au semestre 6 «Enjeux des premiers degrés de la scolarité».

4. Cadre général de l'évaluation, agenda et autres nouveautés pour la rentrée 2013

Anne-Claire Chaubert salue l'excellent dossier de l'Éducateur du mois de janvier sur l'évaluation en classes enfantines. Il vient à point nommé, alors que se mettent en place dans les différents cantons romands, des règlements, des documents officiels, à propos de l'évaluation des élèves des deux premières années de la scolarité devenues obligatoires.

Anne-Claire relève que nos résolutions sur l'évaluation adoptées ces dernières années se trouvent être en grande cohérence avec les différents articles de ce dossier.

Elle cite l'article de Philippe Perrenoud qui rappelle combien l'évaluation peut conditionner la pédagogie et qu'il s'agit de ne pas sous-estimer son influence sur celle-ci : «Il serait désastreux que l'évaluation fasse régresser l'école enfantine vers des pédagogies moins actives, plus frontales, plus autoritaires, alors qu'elle préfigure bien souvent l'avenir de l'enseignement. Est-il trop tard ? Peut-être. Sauf si ceux qui craignent le pire se mobilisent pour inventer des pratiques conciliant l'obligation d'évaluer et ce qu'il y a de plus précieux dans l'éducation préscolaire : la place importante faite à la personne dans son entier, aux diverses composantes de son développement, à la construction d'un rapport curieux et confiant au savoir ».

Anne-Claire parle de pratiques évaluatives inadéquates qui sont ou vont être introduites dans certains cantons et affirme que le comité de l'AVECin est solidaire de nos collègues qui s'y opposent.

Anne-Claire rappelle que nous avons évoqué lors de l'assemblée générale de l'année dernière, les évaluations proposées par le nouveau moyen de français DEL. D'autre part, des groupes de travail autour de l'évaluation se sont mis en place dans différents établissements. Certaines demandes de doyens ou de directeurs ont généré des inquiétudes.

Anne-Claire souligne que les moyens d'enseignement sont bien **des moyens** au service de notre enseignement et pas le contraire. Si les évaluations proposées dans DEL peuvent sembler utiles à réguler son enseignement, à faire le point dans un processus d'apprentissage pour l'enseignante et l'élève, personne ne nous impose, par contre, de les faire ou de les transmettre à qui que ce soit. Comme il n'y a aucune raison que des obligations d'évaluations qui iraient au-delà des exigences du Cadre de l'évaluation, soient imposées par des directions.

Anne-Claire parle ensuite du cadre l'évaluation qui fait suite à la LEO et au RLEO et en précise les modalités. Il vient d'être mis en consultation auprès des associations et instances concernées.

Anne-Claire nous rappelle deux articles de la LEO et du RLEO pour lesquels le cadre de l'évaluation doit, notamment, donner des précisions :

Art. 109 de la LEO :

¹ Les élèves, les parents et l'école sont régulièrement informés des résultats de l'évaluation.

² Durant toute la scolarité et plus particulièrement en 1ère et 2ème année, des commentaires sont communiqués à l'élève et à ses parents sur la progression de ses apprentissages. »

Art. 82 du RLEO :

¹ Les résultats du travail des élèves sont évalués tout au long de l'année scolaire et communiqués aux parents par l'agenda chaque semaine, les deux premières années de scolarité étant réservées.

² Un point de situation est communiqué aux parents au terme de chaque semestre. Le CGE fixe les procédures.

Anne-Claire reprend ensuite les demandes faites dans notre résolution 2012 : « Pour une évaluation et une communication adaptées au début de la scolarité » :

°la communication de la progression des apprentissages de l'élève aux parents se fasse essentiellement sous forme d'entretiens ;

°l'information sur le travail en cours puisse se faire sous diverses formes adaptées à la compréhension des élèves et au travail spécifique des deux premières années de la scolarité ;

°l'évaluation et les modalités de sa communication soient adaptées aux réalités de la classe enfantine.

Au vu du contenu (provisoire) de ce cadre de l'évaluation, Anne-Claire se réjouit d'y avoir trouvé le respect des principes que nous avons défendus.

Anne-Claire donne ensuite quelques explications quant à la position du comité de l'AVECin à propos de l'agenda qui entrera en vigueur dans nos classes l'année scolaire prochaine :

malgré un avis relativement défavorable d'une partie de ses membres quant à l'introduction d'un agenda, le comité de l'AVECin s'est montré critique mais pas opposé à celui-ci. Devant une volonté forte de la DGEO, il était plus important de maintenir une ferme résolution sur les principes fondamentaux que nous avons définis quant à l'évaluation et sa communication, que d'entrer en guerre contre un moyen de communication qui, dans sa version finale, devrait être « vivable et adaptable » à notre vie de classe. De plus, et c'est important, l'introduction de cet agenda permet, par l'officialisation de la transmission de documents divers aux parents et de traces diverses **de votre choix**, de répondre aux articles de loi qui ont été évoqués plus haut. Il évite ainsi de devoir remplir d'autres documents standardisés avec des commentaires écrits que nous souhaitons éviter.

Anne-Claire salue la volonté de la DGEO et de sa Direction pédagogique de maintenir le dialogue et la collaboration avec les associations professionnelles et la nôtre en particulier, même si certaines rencontres n'ont pas toujours été faciles.

Elle remercie le groupe de référence « Ecole enfantine » de la Direction pédagogique de son excellent travail et remercie tout particulièrement Madame Ney, responsable de ce GREF « Ecole enfantine », qui a toujours su garder sa porte et son oreille ouvertes.

Anne-Claire parle encore de la nouvelle loi scolaire qui a permis aux années 3 et 4H de conserver des appréciations plutôt que des notes. Elle pense qu'il y a une opportunité à saisir de redonner un vrai sens à ces appréciations et de rapprocher l'évaluation faite en

classe enfantine, de l'évaluation de la deuxième partie du cycle. Il y a là encore matière à réflexion, notamment en ce qui concerne de possibles formations regroupant l'ensemble du premier cycle autour (par exemple) du dossier d'apprentissage 1-2H et du dossier d'évaluation 3-4H.

Anne-Claire remercie encore Monsieur Martin de sa présence parmi nous aujourd'hui et lui cède la parole.

Serge Martin

Monsieur Martin explique que la Direction Pédagogique a décidé de mettre en place un groupe de référence «Ecole Enfantine». Monsieur Martin évoque ce qui se passe dans d'autres cantons, des difficultés relationnelles entre département et enseignantes. Anne-Claire et Mireille ont été associées à ce groupe de référence pour réfléchir aux différents enjeux dans les changements à venir. Mme Lyon a demandé de préserver l'esprit de l'école enfantine mais d'éviter d'en faire deux années complètement à part de la suite du cycle. Au moment de rédiger la LEO, puis le règlement d'application, Mme Lyon a préservé l'esprit de l'école enfantine.

La loi scolaire permet de conserver nos pratiques actuelles : pas d'évaluation à l'école enfantine qui débouche sur une promotion. A partir du moment où on prend contact avec les parents pour leur faire part des progrès, on n'est plus dans l'évaluation formative, mais cette évaluation ne sert pas à dire si l'élève est promu ou pas. Ceci protège l'école enfantine et permet une entrée progressive dans l'école et les apprentissages.

Cahier de communication à l'école enfantine

Cet objet va aider les élèves à entrer progressivement dans cette école obligatoire. Ce cahier est en cours de réalisation et nous sera distribué avant les vacances d'été accompagné d'exemples en ligne sur Educanet2 pour présenter l'outil.

Irène Bosset

«Le cahier sera-t-il distribué à temps?»

Raymonde Delacrétaz, Grandson

Remercie mais se fait l'avocat du diable. Elle reste perplexe et ne trouve pas normal qu'on ne l'ait pas encore eu en main à six mois de devoir l'utiliser.

Serge Martin répond que le rythme a été dicté par l'élaboration du règlement d'application, lui-même déterminé par la date d'entrée en vigueur de la LEO.

Seema Ney

Cet outil est issu du règlement d'application de la LEO. Plutôt qu'un outil construit uniquement au sein de la Direction Pédagogique, il a été décidé de consulter et d'associer des enseignantes à sa réalisation.

Isabelle

«J'ai entendu dire qu'il serait avec des anneaux. Quels en sont les avantages?»

Seema Ney

«On s'est posé la même question à la DP. Il a l'avantage de mieux pouvoir s'ouvrir pour mieux écrire dedans.»

Serge Martin

«Il faut que la première et la 4ème de couverture soient très solides»

?

«Vous parlez de faire écrire des enfants de 4 ans dans un agenda, comment?»

Mireille Brignoli

«Mes élèves écrivent! L'outil a été testé, réfléchi et pourra être adapté aux pratiques de chaque classe. On est libres de les faire dessiner ou coller aussi.»

Mélanie précise que ça faisait partie des demandes du comité: un outil gérable par nos élèves. L'idée n'est pas qu'on écrive à leur place, ne pas remplir l'outil pour la beauté du geste. Il faut se donner le temps de s'approprier cet outil le plus intelligemment possible en lien avec les pratiques de la classe. Que ça fasse sens, en lien avec la vie de la classe. Et non pas un outil pour un outil à remplir absolument. On doit tenir compte de l'évolution de chaque enfant. L'outil va nous permettre cette souplesse.

Monique Capt

«Les livrets scolaires 1H - 11H, faut-il les commander?»

«Ce n'est pas aux enseignants de les commander. Ils seront commandés par nos économats respectifs.»

Chantal Vuillamoz

«Pourquoi avons-nous besoin d'un livret scolaire?»

«L'agenda restera propriété des parents et le livret scolaire va suivre les enfants tout au long de leur scolarité.»

Adrienne

«Est-ce que quelqu'un a pensé à prendre le Cahier de communication pour qu'on puisse le consulter?»

Seema Ney nous demande juste un peu de patience et de tolérance dans ces années de transition car le travail doit se faire dans des délais extrêmement courts.

Mélanie Treur demande qu'on reçoive alors une version PDF de cet agenda.

Michael Ruch, doyen et enseignant CIN

«Ce cahier sera-t-il obligatoire?»

Serge Martin répond que oui, il sera obligatoire dès la 1ère enfantine.

Mélanie

«Allons-nous recevoir des pistes qui nous donneront des idées pour le remplir ou des prescriptions? Quelle est la décision de la DP?»

Serge répond que la DP donnera des directives qui préciseront comment il devra être utilisé.

«Les parents seront-ils également informés? Devront-ils signer l'outil de communication chaque semaine?»

(la réponse n'est pas en lien avec la question???)

Seema explique que nous allons recevoir avec l'outil de communication sur educanet, des illustrations en lien avec la vie de la classe. C'est le travail qui se fait en ce moment, avec les chiffres de pagination (chiffres-animaux) qui pourront être utilisés en lien avec d'autres apprentissages

«Est-ce que ce cahier de communication ne pourrait pas déjà avoir les dates?»

Serge Martin répond qu'il y aurait des problèmes de gestion de stock. Ca revient moins cher si on peut imprimer pour deux ou trois ans.

Adeline fait partie des classes pilotes, grâce à sa collègue Mireille. Elle nous explique qu'elle était très réfractaire au départ et qu'aujourd'hui, elle est ravie. Elle rassure l'assemblée sur la gestion de cet outil et l'adaptation possible à différentes pratiques.

«Est-ce que les enfants ramènent le cahier de communication chaque jour ou chaque semaine à la maison? Et s'ils ne le ramènent pas?»

«Le cahier de communication est, en principe, amené à la maison chaque semaine. Les oublis ne sont pas inhérents à notre cycle uniquement».

Nouveautés

Mireille a apporté le classeur de CE 1-2H. Celui de 3-4H ne sera pas prêt à la rentrée. La partie théorique peut être consultée dans les groupes de la DGEO sur educanet2.

5. Mise en discussion du procès-verbal (<http://www.spv-vd.ch/AVECIN/>)

Le PV est adopté à l'unanimité.

6. Mise en discussion du rapport d'activité du comité

Pas de question.

7. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes

Caroline nous fait un bref résumé de notre situation financière. Les finances vont bien. Nous avons un bénéfice de 2'438.45 frs. Notre fortune s'élève à 14'282.97 frs.

Rahel Worrod atteste avoir vérifié les comptes.

Les comptes sont adoptés par l'assemblée.

8. Adoption de nouveaux statuts

Certaines enseignantes de l'actuel CYP1 regrettent la manière dont cette assemblée est organisée : toute la première partie ne concerne que le CIN et elles ne peuvent pas voter pour l'adoption des statuts de la nouvelle Association. Elles s'estiment mal représentées lors de cette assemblée.

Mélanie Leresche et Yves Froidevaux rappellent le processus de réunion des deux associations : formellement, les membres CYP1 de l'ancienne AVMP rejoignent l'AVECin. Il ne s'agit pas de former une nouvelle association, mais bien d'intégrer les enseignantes du primaire à la structure existante de l'AVECin. C'est pour cette raison que l'AG a été organisée ainsi : ce sont aux membres de l'AVECin d'entériner un changement de leurs statuts, pour que l'AVECin puisse s'élargir à l'entier du Cycle 1.

La volonté du comité, auquel participent des enseignantes du CIN et du CYP1, était d'inviter les collègues du CYP1 à l'entier de l'AG, pour que tout le monde puisse assister

aux débats. Le comité a organisé cette assemblée en toute bonne foi et se voit désolé de constater que certaines participantes sont déçues.

Les statuts sont adoptés par l'ensemble de l'assemblée.

9. Démissions au comité

Nous regrettons le départ de Mireille.

Discours d'Anne-Claire

Chères Mireilles au pluriel,

Mireille du comité de l'AVECin, Mireille du comité cantonal de la SPV, Mireille de la commission pédagogique de la CIIP, Mireille du SER, Mireille du groupe de référence « Ecole enfantine » de la Direction Pédagogique de la DGEO, il y a des Mireilles ici et ailleurs.

Accompagnant ce don d'ubiquité, Mireille a aussi une personnalité multiple : elle est tour à tour une oratrice brillante, une bavarde légère, une analyste fine de situations complexes, une ravissante blonde...

Elle le dit elle-même, son appartenance à de nombreuses commissions qui ne prennent pas forcément les mêmes directions, et ceci sur de mêmes sujets, l'on mise parfois dans des situations proche de la schizophrénie !

C'est donc une perte particulièrement importante que le départ de Mireille du comité de l'AVECin, puisque ce n'est pas une, mais plusieurs personnes qui nous quittent. Et il faut aussi et surtout dire que Mireille, c'est une capacité de travail de plusieurs personnes à la fois.

Alors, Chères Mireilles au pluriel, merci à vous pour votre immense travail, ici et ailleurs, au service de notre école, merci à toutes les Mireilles et à la Mireille qui n'oublie jamais qu'elle est avant tout une maîtresse enfantine.

Il y a encore une Mireille qui va beaucoup me manquer, c'est la Mireille pourvoyeuse de chocolat lors des séances de comité. Et pour moi, sans elle, plus rien ne sera pareil !

Le comité de l'AVECin vous souhaite, chères Mireilles au pluriel, beaucoup de plaisir et de satisfactions dans la poursuite de vos multiples activités.

Et, très chères Mireilles, on vous aime toutes !

Nous annonçons le départ de Christian. Nous le remercions chaleureusement pour son engagement et les convictions dont il a toujours fait part au comité.

10. Clôture de la dernière Assemblée générale de l'AVECin

Message d'Anne-Claire

L'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises a vu le jour en 1924. Elle est devenue l'Association vaudoise des enseignants et enseignantes du cycle initial en 1998.

Le 28 mars 2012, vous avez accepté, lors de notre AG, le principe d'une nouvelle association regroupant les enseignants de l'ensemble du futur 1^{er} cycle Harmos.

Le 8 mai 2012, les membres de l'Association vaudoise des maîtres primaires réunis lors de leur AG ont accepté, à leur tour, le principe de cette nouvelle association.

Et vous venez aujourd'hui d'accepter ses nouveaux statuts.

AMESEV et AVECin s'en vont...

Dès août 2013, les quatre premières années de la scolarité feront partie du 1^{er} cycle primaire avec, pour l'ensemble de leurs enseignants, un statut horaire et salarial identique d'enseignant généraliste primaire.

AMESEV et AVECin s'en vont...

Depuis une année, le comité de l'AVECin et des représentantes de l'AVMP 1^{er} cycle ont collaboré autour des thèmes importants de ce futur 1^{er} cycle Harmos et ont préparé l'avènement de notre nouvelle association.

AMESEV et AVECin s'en vont...

Mais les valeurs qui ont été les leurs ne seront pas oubliées. Il nous plaira d'être encore davantage à défendre une entrée dans l'école, ouverte et non stigmatisante.

AMESEV et AVECin s'en vont...

Que vive notre nouvelle association !

11. Ouverture de la première Assemblée générale de la nouvelle association

«Cycle 1»

12. Message de la SPV

Jacques Daniélou, président de la SPV

Cette ouverture aux collègues 1P-2P est importante! Le seul socle solide jusqu'à maintenant c'était l'AVECin pour des raisons d'identité forte. Cela permet dorénavant de rejoindre la maison AVECin et d'en solidifier les murs. Nous nous interrogeons sur le futur de l'AVMP. Jacques Daniélou salue l'extraordinaire expertise des gens qui composent le comité.

Le passage à 28 périodes est une réussite pour l'AVECin:

- 30 adhésions au CIN
- 60 en un mois au sein de la SPV!
- 200 ont pu être renseignés sur leur situation personnelle par rapport à ce passage à 28 périodes.

Avance importante au niveau du cahier des charges pour les généralistes.

Le comité de l'AVECin remercie Yves Froidevaux et Jacques Daniélou pour leur travail.

13. Election au comité

Line Schulé souhaite quitter ses tâches au comité. Elle a assuré une part de la transition car elle assiste aux réunions mensuelles (les lundis ou mardis de 17h à 19h) depuis une année.

Gaëlle Gilléron et Christine Hürlimann de l'actuel CYP1 ont également participé à nos séances communes.

Chaque membre du comité se présente brièvement puis est élu par l'ensemble de l'assemblée : Gaëlle Gilléron, Christine Hürlimann, Chantal Vial, Caroline Emch, Shirin Luget, Mélanie Leresche, Anne-Claire Chaubert.

14. Election des délégué-es à l'AD SPV

Cette année, l'Assemblée générale des Délégués de la SPV aura lieu le 29 mai 2013 à Echallens.

Les nouvelles déléguées sont les suivantes :

Catherine Germanier

Line Schulé

Adrienne Morier-Genoud

15. Budget 2013-2014

Election d'une 2ème suppléante

Lucie Lobsiger, enseignante CIN, se propose pour être la 2ème suppléante pour la vérification des comptes.

L'ensemble de l'Assemblée générale approuve le budget.

16. Divers

Chantal donne des informations aux personnes inscrites au souper. Nous avons rendez-vous à 19h au restaurant «Speedy Gonzales» à Lonay.

Le site Internet va changer d'ici quelques mois. En attendant, vous trouverez les infos sur le site de l'AVECin (<http://www.spv-vd.ch/AVECIN/>).

Des livres audio «Nuvo» seront en vente dans le hall durant l'apéritif.

L'apéritif nous est offert par Henriette Desjardin qui tenait à marquer son «au revoir» à l'association qui lui a tenu à coeur durant tant d'années .

Lonay, le 20 mars 2013
Shirin Luget, secrétaire